

**Commune de RANSPACH*****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 07 avril 2022 à 20h00***

sous la présidence de Monsieur Jean-Léon TACQUARD, Maire.

\*\*\*\*\*

<u>Nombre de conseillers élus :</u>	15
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u>	14
<u>Nombre de conseillers présents :</u>	08

M. Jean-Léon TACQUARD	Maire,
M. Eric ARNOULD	Adjoint au Maire,
Mme Catherine PITROSKY	Adjointe au Maire,
Mme Carole BOURRE	Adjointe au Maire,
Mme Marie ANSELM	Adjointe au Maire
	<b>Procuration à M. KOEHL</b>
Mme Céline ALESSANDRELLI	Conseillère Municipale
	<b>Procuration à Mme FEST</b>
M. Laurent COLOMBO	Conseiller Municipal
	<b>Procuration à M. TACQUARD</b>
Mme Simone FEST	Conseillère Municipale,
Mme Julie FLAIG	Conseillère Municipale
	<b>Excusée</b>
M. Grégory GERARD	Conseiller Municipal
Mme Carol HEMMER	Conseillère Municipale
Mme Christelle KEMPF	Conseillère Municipale
	<b>Procuration à M. GERARD</b>
M. Hervé KOEHL	Conseiller Municipal
Mme Christelle PEIREIRA	Conseillère Municipale
	<b>Excusée</b>

## Préambule

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Observations éventuelles du PV du 22 février 2022
3. Comptes de gestion 2021 : budget principal et budget annexe forêt
4. Approbation des Comptes Administratifs 2021 pour le budget principal et le budget annexe forêt
5. Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021
6. Approbation des Budgets Primitifs : budget principal et budget forêt
7. Demandes de subventions ou d'adhésions
8. Compte rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal
9. Divers et communication

## Préambule

Monsieur le Maire ouvre la seconde séance de l'année à 20h03 et salue l'ensemble des conseillers municipaux présents.

A voix haute, il énonce à haute voix les noms des personnes concernées par une délégation de pouvoir.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la traditionnelle séance budgétaire où les conseillers sont notamment appelés à approuver les comptes administratifs de l'année écoulée et les projets de budgets pour l'année en cours.

### 1. Désignation du secrétaire de séance

En application du droit local et plus précisément de l'article L.2541-6 du C.G.C.T., Monsieur Eric ARNOULD, est désigné en qualité de secrétaire de séance. Il sera assisté de Mademoiselle Sophie BOURGOINT, Secrétaire de mairie.

## **2. Observations éventuelles procès-verbal de la séance du 22 février 2022**

Le procès-verbal, dont copie conforme a été adressée à chaque membre du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

## **3. DEL220407-01 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE FORET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2341-1 à L.5211-26, R.241-1 à R.241-33, le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par la Trésorière en poste à Guebwiller et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que la Trésorière a transmis à la commune son Compte de Gestion avant le 1er juin 2022 comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de la Trésorière,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Adopte les Comptes de Gestion (Principal et Forêt) de la Trésorière pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs pour le même exercice.**

## **4. DEL220407-02 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 POUR LES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE FORET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2342-2, R241-1 à R.241-33,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 24 mars 2021 approuvant les Budgets Primitifs 2021,

Le Maire a exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2021,

Le Maire ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal ayant siégé sous la présidence de Monsieur Eric ARNOULD 1er Adjoint au Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les comptes administratifs de l'exercice 2021, arrêtés comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

RESULTAT DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	251 368,96 €	533 682,82 €
RECETTES	471 797,12 €	608 005,53 €
DEFICIT	0 €	0 €
EXCEDENT	220 428,16 €	74 322,64 €

**BUDGET ANNEXE FORET**

RESULTAT DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0 €	61 402,11 €
RECETTES	0 €	93 319,72 €
DEFICIT	0 €	0 €
EXCEDENT	0 €	31 917,61 €

**5. DEL220407-03 AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021**

Monsieur le Maire rappelle qu'une fois le résultat constaté, il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat pour tout ou partie, soit au financement de la Section d'Investissement, soit au financement de la Section de Fonctionnement, sachant que l'affectation en réserves est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement.

L'affectation en réserves doit au moins couvrir le déficit d'investissement et le montant des restes à réaliser de l'année 2021, le cas échéant.

**a/Budget Principal**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les résultats de clôture des deux sections de l'exercice 2021 :

Fonctionnement : + 429 421,07 € (excédent)

Investissement : + 212 106,57 € (excédent)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- Prend acte des résultats de clôture susdits et décide de les reporter au Budget Primitif 2022 comme suit :**

- 429 421,07 € - compte budgétaire 002 - Excédent de Fonctionnement Reporté ;
- 212 106,57 € - compte budgétaire 001 - Excédent d'Investissement Reporté ;

**b/Budget Forêt**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les résultats de clôture des deux sections de l'exercice 2021 :

Fonctionnement : + 369 326,91 € (excédent)

Investissement : + 0,00 € (excédent)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- Prend acte des résultats de clôture susdits et décide de les reporter au Budget Primitif 2022 comme suit :**

- 369 326,91 € - compte budgétaire 002 - Excédent de Fonctionnement Reporté ;
- 0,00 € - compte budgétaire 001 - Excédent d'Investissement Reporté ;

**6. DEL220407.04 APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE FORET**

Après une étude chapitre par chapitre, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2022 ainsi que le Budget Primitif annexe forêt 2022, arrêtés aux sommes suivantes :

**BUDGET PRINCIPAL : budget communal M 14****VOTE : à l'unanimité**

SECTION	Pour mémoire BP 2021	Proposé BP 2022	Voté BP 2022
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Réalisé N-1</b>		
DEPENSES	251 368,96 €	797 500,00 €	797 500,00 €
RECETTES	471 797,12 €	927 096,64 €	927 096,64 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	533 682,89 €	1 209 673,07 €	1 209 673,07 €
RECETTES	608 005,53 €	1 209 673,07 €	1 209 673,07 €

**BUDGET ANNEXE : Budget annexe forêt****VOTE : à l'unanimité**

SECTION	Pour mémoire BP 2021	Proposé BP 2022	Voté BP 2022
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	0 €	30 000,00 €	30 000,00 €
RECETTES	0 €	30 000,00 €	30 000,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	61 402,11 €	280 610,00 €	59 610,00 €
RECETTES	93 319,72 €	423 326,91 €	423 326,91 €

**\* DEL220407.04A PREVISIONS DEPENSES ET RECETTES INVESTISSEMENTS 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'arrêter le programme d'investissement pour 2022 comme suit :

CHAPITRE	OPERATION	MONTANT
020	Dépenses imprévues investissement	50 000.00 €
1641	Emprunts en euros - remboursement	57 000.00 €
2031	Frais étude aménagement terrain	30 000.00 €
2111	Terrain nu	32 000.00 €
2115	Terrain bâti – SCI RICHARD	40 000.00 €
2128	Autres agencements et aménagements – terrain WEBER	30 000.00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	3 000.00 €
2138	Autres constructions – complexe salle des fêtes	450 000.00 €
2152	Installation de voirie – rue des Bouleaux	40 000.00 €
21568	Autres matériels et outillages – sapeurs-pompiers	5 000.00 €
2158	Autres matériels et outillages	5 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	5 500.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles : système vidéo surveillance	50 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>797 500.00 €</b>

**7. DEL220222.05 DEMANDE DE SUBVENTIONS**

L'adhésion de la commune de Ranspach a été sollicitée par :

- **L'ASSOCIATION DU MASSIF VOSGIEN**

Les objectifs du club sont les suivants :

- faire connaître le massif vosgien, son patrimoine culturel, historique et culturel
- contribuer à la protection des beautés naturelles de ce massif

- défendre celui-ci contre toutes les atteintes
- développer le tourisme pédestre dans les Vosges
- entretenir le réseau de près de 180 kilomètres de sentiers
- promouvoir l'édition de cartes et guides touristiques

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,  
DECIDE :**

- ⇒ De renouveler son adhésion à l'association du Massif Vosgien pour un montant annuel de 60 €

**08. DEL220222.06 COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE CONCERNANT LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

**VU** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 5 juin 2014,

**CONSIDERANT** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation.

Le Conseil prend note des décisions suivantes :

DECISION n°2 du 18/03/2022 : paiement de la cotisation annuelle à l'Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin, pour un montant de 130,00 €.

**Compte rendu de Monsieur le Maire concernant les déclarations d'intention d'aliéner dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal :**

DIA : Maître Arnaud GEIGER et Maître Carole KEMPKEs, notaires  
23 rue du cimetière à RANSPACH (68470) - section 3, parcelles 429/256 et 430/256 - bâti sur terrain propre - la commune a décidé de ne pas préempter.  
Vente UNTERNAEHRER / DA COSTA - WITTMER

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,**

**DECIDE :**

- ⇒ d'approuver les décisions et les DIA citées ci-dessus



## **09. Divers et communications**

### **A. Conseil d'école du mardi 15 mars 2022**

En l'absence de l'Adjointe Marie ANSELM déléguée aux affaires scolaires, Monsieur le Maire énonce les grandes lignes des échanges :

- remerciement des maîtresses pour les aménagements effectués au sein de l'école tels que la mise en place d'un grillage sécuritaire dans les escaliers en colimaçon, travaux de plomberie et sanitaires.
- volonté affirmée de maintenir en place le panneau sens interdit, rue de l'école

### **B. Commission de contrôle des listes électorales**

-Madame Simone FEST, conseillère municipale titulaire prend la parole et expose quelques points relatifs à la réunion qui s'est déroulée le jeudi 17 mars 2022 à 17h00.

Elle précise que selon le décompte, il y a 36 nouveaux habitants et 37 radiations.

-La conseillère suggère de repenser le concept pour accueillir les nouveaux venus dans la commune notamment en ce qui concerne la présentation du village, ses caractéristiques historiques, économiques, ses associations...

-Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement tous les nouveaux venus, et qui se sont déclarés, reçoivent une invitation individuelle pour assister aux traditionnels vœux du Maire.

### **C. Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire s'exprime sur la réunion du mercredi 23 mars 2022.

Il évoque succinctement les différents dossiers traités et précise que les procès-verbaux 6674 bâti et non bâti ont été transmis le 25 mars 2022 au service des impôts fonciers.

### **D. Information sur les superficies des cultures (terres) à Ranspach**

Monsieur le Maire présente les éléments du tableau extrait des cotisations foncières de l'année 2022.

### **E. Demande de temps partiel de droit de 80%, par l'agent technique Christophe GILLME**

Monsieur le Maire précise que cette demande écrite remise en main propre le 16 mars 2022, rentre dans le cadre des temps partiel de droit puisque l'agent a un enfant âgé de moins de trois ans.

Monsieur GILLME souhaite donc un bénéficiaire d'un temps partiel de 80% à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et pour une durée de 18 mois, soit jusqu'aux trois ans de l'enfant.

L'étude d'un planning hebdomadaire est en cours.

### **F. Calendrier événementiel de Ranspach pour l'année 2022**

Monsieur le Maire rappelle l'assouplissement des protocoles sanitaires permet désormais la location de la salle des fêtes et l'organisation de manifestations.

Monsieur le Maire rappelle que la fête du Dengelberg prévue le 15 mai a été annulée et que la journée citoyenne se déroulera le 21 mai 2022.

### G. Congé de paternité pour l'agent Kévin POIROT

Monsieur le Maire annonce la naissance de Elise POIROT, née le vendredi 18 mars 2022. Il précise que le congé de paternité demandé par l'agent prendra fin le 14 avril 2022.

### H. Remerciements :

Pour l'octroi des subventions

- du délégué régional de la Fondation du Patrimoine
- de l'Ecole de Chiens Guides de l'Est

Pour les anniversaires

- de madame Monique et de monsieur Michel HINDER pour l'attention portée à l'occasion de leurs noces d'or
- de madame Monique WEYBRECHT pour le bouquet d'anniversaire à l'occasion de ses 85 ans

Avant de conclure, Monsieur le Maire évoque quelques points supplémentaires relatifs à :

⇒ ***l'accueil et les conditions d'hébergement des réfugiés ukrainiens***

-le logement : les logements mis à disposition par les collectivités seront à la charge de celles-ci, avec éventuellement l'aide des Allocations Pour le Logement.

-l'hébergement chez des citoyens n'est pas la solution privilégiée par le gouvernement (problématiques de cohabitation...)

-le soutien aux collectivités : concernant les aides directes, le gouvernement demande de privilégier les aides financières aux dons matériels (FACECO Fonds d'Action Extérieure des Collectivité Territoriales).

⇒ ***la célébration du 170<sup>ème</sup> anniversaire du corps des sapeurs-pompiers de Ranspach***

-programmée les samedi 25 et dimanche 26 juin 2022

⇒ ***une réunion publique*** avec présentation des membres du conseil municipal est prévue vendredi 10 juin 2022

Puis prennent respectivement la parole :

\* L'adjointe Catherine PITROSKY rappelle les points évoqués lors de l'assemblée générale du TEC (association Technique et culture).

Cette association a beaucoup œuvré pour restaurer le bâtiment situé en haut du village, et faire en sorte que ce bien soit régulièrement loué.

Cette association, qui se dévoue depuis 1964, s'interroge grandement sur son devenir sachant que la relève ne semble pas être assurée par les jeunes.

\*L'adjoint Hervé KOEHL fait une annonce relative à l'association du club vosgien qui va organiser des portes ouvertes samedi 30 avril dès 10h00, au Parc de Wesserling.

Séance levée à 22h33

Le Secrétaire de séance



Monsieur Eric ARNOULD

